



Souris dans parties communes

Par **arodoeht**, le **22/05/2016** à **17:19**

Bonjour,

Il y a un an j'ai eu d'un coup des souris dans l'appartement que je loue.

Après des ultrasons et du poison , j'en suis venue à bout.

Par contre, il y en a toujours au dessus de nos têtes et on les entend derriere les murs.

J'ai demandé à l'agence qui gère cet immeuble de faire dératiser les parties communes et de reboucher les trous béants dans l'escalier dans lesquels j'ai moi même mis du poison.

on m'a répondu que c'était à moi de payer la dératisation des parties communes.

aucun dialogue n'est possible, l'immeuble n'est aucunement entretenu, nous ne sommes que deux locataires.

D'autre part, l'electricité dans l'escalier n'a été rétablie qu'après 4 ans alors qu'elle figure dans les charges.

J'ai demandé un remboursement, aucune répose.

Que dois je faire? Les cavalcades des souris au plafond et dans les murs m'empêchent de dormir , mes enfants aussi et j'ai peur qu'elle reviennent chez moi.

Merci de m'aider.

Cordialement